

Règlement du jeu concours C'ART : ESBVA x Basket Landes

1^{er} décembre 2025

Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Contact Service culture, la C'ART Tél. 03 20 21 22 23- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu en ligne sur le groupe privé Facebook La C'ART : le pass musées métropolitain, sous forme de tirage au sort, sans obligation d'achat le lundi 1^{er} décembre 2025 à 8h30. Fin du jeu le lundi 8 décembre 2025 à 10h.

Le jeu organisé sur le groupe privé Facebook La C'ART : le pass musées métropolitain de la Métropole Européenne Lille est gratuit et sans obligation d'achat.

En prenant part au jeu via ce groupe Facebook les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à deux d'entre eux de gagner un lot de deux places pour le match de Boulangère WonderLigue de l'ESBVA contre Basket Landes le 14 décembre 2025 à 15h15 au Palacium, Villeneuve d'Ascq, précisé dans la publication. Le jeu est accessible sur le groupe Facebook La C'ART : le pass musées métropolitain de la MEL à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/groups/lacart/>

Il est précisé que la loterie est développée et gérée par la Métropole Européenne de Lille à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook, n'assurant que l'hébergement du jeu au sein de leurs plateformes.

Publication le 1^{er} décembre 2025 à 8h30.

En jeu : 2x2 places pour le match de Boulangère WonderLigue de l'ESBVA contre Basket Landes le 14 décembre 2025 à 15h15 au Palacium de Villeneuve d'Ascq.

Deux gagnants, chaque gagnant remporte deux places.

Fin du jeu et tirage au sort le lundi 8 décembre 2025 à 10h.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide, d'un compte Facebook et accédant au jeu concours via le groupe privé Facebook pendant la durée indiquée au sein de la publication de jeu concernée, à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/lacart/>

La MEL ne saurait être tenue pour responsable si un mineur participe sans l'accord parental préalable.

Article 3 : Accès au jeu

Ce jeu est accessible exclusivement sur les réseaux sociaux via le groupe privé Facebook La C'ART : le pass musées métropolitain de la Métropole Européenne de Lille.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même username).

Le jeu débutera le lundi 1^{er} décembre 2025 à 8h30 et prendra fin le 8 décembre 2025 à 10h.

Article 4 : Modalités de participation

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous.

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se rendre sur le groupe privé Facebook La C'ART : le pass musées métropolitain de la Métropole Européenne de Lille :
<https://www.facebook.com/groups/lacart/>
- Se rendre sur la publication dédiée
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée comme ci-dessous :

Sur Facebook, les candidats devront mentionner un compte en commentaire du post.

- Lire, comprendre et accepter sans réserve le règlement du jeu disponible sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille : <https://www.lacart.fr/lang/fr>

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Métropole Européenne de Lille se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

La participation au jeu concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la plateforme de jeu Facebook (groupe préalablement identifié) de la MEL de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Article 5 : Lot mis en jeu

4 places pour le match de Boulangère WonderLigue de l'ESBVA contre Basket Landes : place unitaire à 10€ soit 40€ en tout.

Article 6 : Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort entre les participants via Facebook. Les gagnants remportent le lot indiqué dans l'article 5.

Le tirage au sort sera effectué au siège de la MEL parmi les participants ayant respecté tous les critères de jeu le 8 décembre 2025 à 10h.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants recevront un message privé sur le compte avec lequel ils ont participé.
Les places seront ensuite envoyées par mail à ces derniers.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Modalités diverses

Les informations que les participants communiquent dans ce cadre sont fournies à la MEL et selon les modalités de retrait des places aux partenaires participants, et non à Facebook.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la MEL à utiliser leur *username* sur les réseaux sociaux de la MEL, liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL- Service culture (la C'ART) 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la MEL- Service culture (la C'ART) - 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Lille Tél. 03.20.21.22.23

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

Article 9 : Responsabilité

La MEL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de d'indisponibilité des réseaux sociaux, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet, aux réseaux sociaux et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La MEL se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 10 : Confidentialité

« La MEL- Service culture (la C'ART) 2, boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59040 Lille - Tél 03 20 21 22 23 - met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'offre du jeu concours "ESBVA x Basket Landes" sur la base juridique de l'article 6b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir participer au jeu concours.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer et de limitation du traitement en vous adressant à : soit à la Direction Communication soit au Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel (Protectdonneesperso@lillemetropole.fr) que la MEL a désigné.

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont les agents de la direction de la communication de la Métropole Européenne de Lille.

Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'au 31 décembre 2025.

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle. »